Serge JUNG

15

13 Membres absents excusés : M. Philippe KELLER (procuration à M. Serge JUNG) - M. Vincent EDER

POINT 1 : RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE 2015-2024

Le Maire fait part aux conseillers qu'à défaut d'entente sur une location par convention de gré à gré, le lot unique de la chasse sera loué par adjudication.

Il propose de fixer la mise à prix du lot de chasse à 5500 euros.

Le locataire sortant a fait valoir son droit de priorité.

L'adjudication aura lieu le jeudi 8 janvier 2015, à 19 heures, dans la salle du Conseil Municipal.

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard pour le mercredi 10 décembre 2014 à 12 heures.

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

- de fixer la mise à prix du lot unique à 5500 euros,
- de charger Madame la Trésorière Principale d'Erstein de procéder à la criée lors de l'adjudication et d'attribuer à cette dernière les indemnités prévues en la matière par la réglementation.

Serge JUNG

15

13 Membres absents excusés : M. Philippe KELLER (procuration à M. Serge JUNG) - M. Vincent EDER

POINT 2 : TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire informe l'assemblée du souhait de la municipalité de reconduire la délibération du 22 novembre 2011, qui instaurait une nouvelle taxe appelée « taxe d'aménagement » en remplacement de la taxe locale d'équipement, à régler par les dépositaires de permis de construire ou de déclaration de travaux.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Vu la délibération de la commune de Schaeffersheim en date du 22 novembre 2011, instaurant une taxe d'aménagement de 4 % sur l'ensemble du territoire communal pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014,

Considérant le souhait de la municipalité de reconduire l'instauration de la taxe d'aménagement,

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

- de reconduire la délibération du 22 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement au taux de 4 %, d'année en année, sauf renonciation expresse,
- de charger le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

Serge JUNG

15

13 Membres absents excusés : M. Philippe KELLER (procuration à M. Serge JUNG) - M. Vincent EDER

POINT 3: REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LE PREMIER DEGRE : FONDS D'AMORCAGE - REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, relatif à la création du fonds contribuant au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine,

Vu le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 définissant les modalités de gestion de ce fonds et l'arrêté du même jour fixant des aides du fonds,

Considérant que la commune de Schaeffersheim, va percevoir, au titre de ce fonds d'amorçage, une dotation de 50 euros par élève pour l'année scolaire 2014-2015, soit une somme totale de 5050 euros,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012, actant le transfert à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein de la compétence « organisation et développement du service périscolaire, hors bâtiments : de l'accueil du matin à l'accueil du soir, y compris la pause méridienne, y compris les mercredis et vacances scolaires hors vacances scolaires d'été »,

Considérant que la modification des horaires scolaires décidée par la commune a eu pour conséquence la nécessaire adaptation des services périscolaires, augmentant les temps d'accueil et le coût de ces services,

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

- de reverser à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein l'intégralité de la dotation perçue par la commune au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, soit une somme totale de 5050 euros.

Serge JUNG

15

13 Membres absents excusés : M. Philippe KELLER (procuration à M. Serge JUNG) - M. Vincent EDER

POINT 4: ECOLE ELEMENTAIRE: DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR CLASSE VERTE

Le Maire fait part aux conseillers du courrier réceptionné en Mairie de Madame Robert, Directrice de l'école élémentaire.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 3 classes de l'école ont un projet de « classe transplantée » au Centre Alter-Ego de Muckenbach.

Il s'agit de celles de Mesdames Messina, Thilloy et Robert qui partiront du 9 au 13 mars 2015. 78 enfants sont concernés. Le coût du séjour s'élève à 290 euros par enfant, hors transport.

Plusieurs manifestations organisées par l'école et l'Amicale des parents de l'école de Schaeffersheim ont eu lieu et sont encore prévues afin de réduire la charge des familles.

Madame la Directrice sollicite une aide financière de la commune pour ce projet, en sachant que le Conseil Général y participe également financièrement à raison d'un maximum de 7 euros par nuitée et par enfant.

Le Maire fait un tour de table en demandant l'avis de chaque conseiller.

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

- de verser la somme de 8 euros par nuitée et par enfant, soit un maximum de 2496 euros pour 78 élèves,

- d'imputer la dépense au budget primitif 2015, au compte 657361 « subvention de fonctionnement aux organismes publics - caisse des écoles »
- de prendre à la charge de la commune les frais de transport en bus aller-retour Schaeffersheim-Muckenbach-Schaeffersheim.

Serge JUNG

15

13 Membres absents excusés : M. Philippe KELLER (procuration à M. Serge JUNG) - M. Vincent EDER

POINT 5 : DIVERS et COMMUNICATIONS

1) Compte-rendu du Conseil d'Ecole

Mme Marie-Berthe KERN et M. Dominique BAUMERT, représentants la municipalité au conseil d'école font part à l'assemblée du compterendu de la dernière réunion du 16 octobre 2014.

Divers matériels sont demandés par les enseignantes qui seront vus au cas par cas pour le début de l'année prochaine.

Les élèves de CM1/CM2 accueilleront leurs correspondants allemands de Edenkoben toute la journée du 18 juin 2015. La commune prendra à sa charge les frais du repas de midi au périscolaire de tous ces enfants. La commune de Edenkoben avait également gracieusement invité les élèves français pour le repas de midi, lors de leur première rencontre en Allemagne.

2) Fiscalité Professionnelle Unique

Le Maire informe les conseillers que la réunion de l'ensemble des conseils municipaux de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein sur le projet de Fiscalité Professionnelle Unique aura lieu le mercredi 10 décembre 2014 (lieu à définir).